



CONSEIL DE LA SECTION DE BIOLOGIE

Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016 à 17h15

Présents : Madame F. Stutz, Messieurs D. Shore (président), R. Ulm
Corps professoral
Messieurs J. Montoya Burgos, X. Perret
Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche
Madame M. Gumowski
Corps des étudiants

Assistent à la séance : Monsieur D. Picard, président de la Section de biologie
Madame S. Bellay, administratrice de la Section de biologie

Excusés: Monsieur J. Pawlowski - Corps professoral
Madame G. Silvano Gargano - Corps du personnel administratif et technique
Madame F. Gaille - Corps des étudiants

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

X. Perret remarque une erreur à la 3^e page, 4^e paragraphe : "SC remarque que a pourtant été fait..."; à remplacer par "...que cela a...".
Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé

2. Communications du Président de Section

Rentrée 2016

Les chiffres exacts des nouveaux étudiants ne sont pas encore connus mais il semblerait que le nombre d'étudiants de première année soit sensiblement semblable à celui de l'année passée.

Le nombre de redoublement n'est pas encore connu.

La plus grosse difficulté sera pour les étudiants qui n'ont pas réussi en 2^e car ils devront rattraper les cours "nouvelle mouture".

Deux examens "ancienne mouture" seront proposés encore à la session de février: biomathématiques et biologie du développement.

D. Shore demande combien d'étudiants n'ont pas encore terminé; D. Picard dit qu'il y en a entre 8 et 10.

Le taux de réussite pour les examens de biologie fondamentale est de:

Biolo fondamentale I 50% au 1^{er} examen et 50% au rattrapage

Biolo fondamentale II 25% au 1^{er} examen

Biolo fondamentale III 50% au 1^{er} examen

D. Picard attend tous les chiffres et, selon le taux de réussite, peut-être qu'il faudra revoir le règlement.

Futur de la Section

En juin dernier s'est tenu un collège extraordinaire avec une vingtaine de professeurs de la Section ainsi qu'un professeur du Département de biochimie et un de la Faculté de médecine.

D. Picard explique qu'il a été décidé de garder les structures telles qu'elles sont.

Concernant l'appel à des experts externes, une majorité était pour.

D. Picard attend maintenant un projet concret qui pourra être soumis au vote du collège.

Faculté de médecine

Discussion sur deux sujets:

- 1) instaurer des passerelles pour les étudiants en médecine qui ne seraient pas admis en 2^e année. Le barème est ajusté pour qu'il n'y ait que 150 étudiants qui aient 4 ou plus. Mais dans le lot des "échecs" certains pourraient être bons en Faculté des sciences (biologie, biochimie, pharmacie). La Faculté de médecine étudie la possibilité de changer le règlement afin de modifier le barème pour qu'il y ait plus de réussite de la 1^e année mais pas admis en 2^e. L'idée est de proposer à ces étudiants la possibilité d'intégrer la 2^e année de biologie moyennant le rattrapage de Biologie fondamentale II et III qu'ils pourraient essayer de passer à la session de rattrapage.
R. Ulm demande combien d'étudiants on va essayer de récupérer 20, 40, 100? Quel barème va mettre la Faculté de médecine. D. Picard pense que c'est une bonne remarque de limiter le nombre mais des discussions doivent encore avoir lieu.
F. Stutz demande si la Section des sciences pharmaceutiques va aussi accepter; D. Picard dit que c'est compliqué car elle va changer son bachelor. En biochimie c'est très compliqué car en 2^e ils ont beaucoup de chimie. D. Shore demande à M. Gumowski si elle a déjà entendu quelque chose à ce sujet. Elle dit que oui mais par rapport à Grenoble où les médecins ont une passerelle pour commencer au 2^e semestre.
J. Montoya demande ce qu'il en est de la filière biomédicale. D. Picard dit que pour l'instant elle n'existe pas encore.
- 2) Une réflexion a commencé au sujet de la création d'un programme doctoral commun. D. Picard explique comment cela se passe actuellement: les étudiants sont inscrits en Faculté des sciences bien qu'ils fassent leur travail de doctorat au sein d'un laboratoire de la Faculté de médecine et ils sont soumis au règlement du programme biologie-médecine; à la fin ils ont un co-directeur de la Section de biologie même si ce dernier n'a pas du tout été impliqué dans la thèse. Idem pour les étudiants en biochimie et en sciences pharmaceutiques. En biologie cela représente environ 40% de tous les doctorants.
En biologie il y a aussi le "International PhD program in Life Sciences".
L'idée est de créer une seule école doctorale "Life sciences" avec le département de biochimie et la section des sciences pharmaceutiques (si intéressés). Les étudiants obtiendraient un diplôme conjoint des deux Facultés.
Il y a beaucoup d'enthousiasme et le projet avance rapidement.
X. Perret se demande s'il n'y a pas une confusion entre "programme" et "école" doctoral.
D. Picard évoque les avantages qu'il pourrait y avoir pour la Section de biologie: meilleure visibilité à l'extérieur, plus attractif, offre plus diversifiée pour les doctorants.
R. Ulm se demande si ça ne va pas impliquer trop de groupes de recherches.
Le règlement sera assez similaire à celui du point 3 du présent ordre du jour.

3. Modification du règlement et du plan d'études du doctorat ès sciences, mention biologie

- D. Picard présente les points essentiels: en jaune tout ce qui changé. Le plus important ce sont les modalités des examens de thèse.
J. Montoya demande comment cela s'articule avec le TAC? Ce dernier deviendra le "comité des examinateurs".
R. Ulm demande si cela impactera les contrats. La réponse est non; il se pourrait qu'un étudiant soit éliminé du doctorat mais ait toujours un contrat d'assistant en cours.
D. Picard précise que ce règlement a été fait conjointement avec le département de biochimie.

Soumis au vote, ce règlement est accepté à l'unanimité.

4. Divers

- D. Shore aimerait connaître l'attribution des enseignements – qui fait quoi dans chaque Département; il pense que ça pourrait intéresser les étudiants.
Il demande aux étudiants de réfléchir à des idées sur la manière d'enseigner.

M. Gumowski demande si les questionnaires d'évaluation sont utilisés et si les remarques sont prises en compte.

D. Picard dit que d'une part ils vont aux enseignants et que de manière générale les enseignants sont assez sensibles aux remarques.

D'autre part ces évaluations sont indispensables pour le renouvellement des mandats des enseignants, et il peut arriver qu'un enseignant soit convoqué par la commission de renouvellement suite à de mauvaises évaluations.

M. Gumowski pensait plutôt par rapport à la distribution des cours parmi les enseignants. Les étudiants trouvent que la date de distribution des questionnaires n'est pas appropriée; il est arrivé qu'il reçoivent un questionnaire pour un cours donné par plusieurs enseignants avant même d'avoir suivi la partie de certains enseignants.

J. Montoya pense qu'il existe un document indiquant qui enseigne quoi.

D. Picard hésite à rendre ce document public car il n'est pas sûr qu'il soit juste.

La séance est levée à 18h35.

22.09.2016
SB/-